

**GRILLE DE TARIFS**  
**Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2022**  
**Association La Cabane aux Loisirs**  
**Accueil de Loisirs Périscolaire et Extrascolaire**

\* Le montant de l'adhésion annuelle est de 12 € pour les habitants de BOIS DE CÉNÉ ou CHÂTEAUNEUF et de 15 € pour ceux des autres communes. L'adhésion s'applique par famille, quels que soient les nombres d'enfants et de services utilisés. Cette adhésion n'est pas obligatoire.

**ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis)**  
**Horaires d'ouverture : 7h30 – 8h30 et 16h15 – 18h45**

TARIF AU ¼ D'HEURE selon le nombre d'heures cumulées par famille (Tout ¼ d'heure entamé est dû)	TARIF ADHÉRENT*				TARIF NON-ADHÉRENT			
	Quotient familial inférieur ou égal à 700		Quotient familial supérieur à 700		Quotient familial inférieur ou égal à 700		Quotient familial supérieur à 700	
	¼d'heure	heure	¼d'heure	heure	¼d'heure	heure	¼d'heure	heure
Moins de 25 heures par mois	0,70 €	2,80 €	0,72 €	2,88 €	1,00 €	4,00 €	1,02 €	4,08 €
De 25 à 50 heures par mois	0,65 €	2,60 €	0,67 €	2,68 €				
Au-delà de 50 heures par mois	0,60 €	2,40 €	0,62 €	2,48 €				
Goûter (obligatoire en cas de présence à 16h30)	0,40 €							
Présence de l'enfant après 18h45	10,00€ le 1/4 d'heure							

**ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (pour les mercredis en période scolaire)**

Modulation au choix	TARIF ADHÉRENT*								TARIF NON-ADHÉRENT							
	1-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1301-1500	1501-9999	QF inconnu	1-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1301-1500	1501-9999	QF inconnu
JOURNEE (repas compris) (9h-17h= 8h)	7,04 €	9,28 €	11,36 €	14,08 €	15,36 €	16,16 €	18,16 €	20,96 €	7,68 €	9,92 €	12,00 €	16,96 €	18,56 €	20,16 €	23,36 €	24,16 €
MATIN AVEC REPAS (9h-13h30 = 4h30)	3,96 €	5,22 €	6,39 €	7,92 €	8,64 €	9,09 €	10,22 €	11,79 €	<i>Tarifs imposés par la CAF</i>							
APRES-MIDI AVEC REPAS (12h-17h = 5h)	4,40 €	5,80 €	7,10 €	8,80 €	9,60 €	10,10 €	11,35 €	13,10 €	<i>Tarifs imposés par la CAF</i>							
MATIN SANS REPAS (9h-12h = 3h)	2,64 €	3,48 €	4,26 €	5,28 €	5,76 €	6,06 €	6,81 €	7,86 €	<i>Tarifs imposés par la CAF</i>							
APRÈS-MIDI SANS REPAS (13h30-17h = 3h30)	3,08 €	4,06 €	4,97 €	6,16 €	6,72 €	7,07 €	7,95 €	9,17 €	<i>Tarifs imposés par la CAF</i>							
Tarif horaire	0,88 €	1,16 €	1,42 €	1,76 €	1,92 €	2,02 €	2,27 €	2,62 €	<i>Tarifs imposés par la CAF</i>							

Avant et après l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi, il est proposé un accueil péricentre type garderie (horaires d'ouverture : 7h30 – 9h00 et 17h00 – 18h30) :

TARIFS À LA ½ HEURE (toute ½ heure entamée est due)	0,44 €	0,58 €	0,71 €	0,88 €	0,96 €	1,01 €	1,14 €	1,31 €	0,48 €	0,62 €	0,75 €	1,06 €	1,16 €	1,26 €	1,46 €	1,51 €
	<i>Tarifs imposés par la CAF</i>															

**ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE (pour les vacances scolaires)**

**ATTENTION ! PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES LA MODULATION A LA JOURNEE EST OBLIGATOIRE (pas de modulation à la demi-journée)**

	TARIF ADHÉRENT*								TARIF NON-ADHÉRENT							
	1-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1301-1500	1501-9999	QF inconnu	1-500	501-700	701-900	901-1100	1101-1300	1301-1500	1501-9999	QF inconnu
JOURNEE (repas compris) (9h-17h= 8h)	7,04 €	9,28 €	11,36 €	14,08 €	15,36 €	16,16 €	18,16 €	20,96 €	7,68 €	9,92 €	12,00 €	16,96 €	18,56 €	20,16 €	23,36 €	24,16 €
	<i>Tarifs imposés par la CAF</i>															

Avant et après l'accueil de loisirs extrascolaire, il est proposé un accueil péricentre type garderie (horaires d'ouverture : 7h30 – 9h00 et 17h00 – 18h30) :

TARIFS À LA ½ HEURE (toute ½ heure entamée est due)	0,44 €	0,58 €	0,71 €	0,88 €	0,96 €	1,01 €	1,14 €	1,31 €	0,48 €	0,62 €	0,75 €	1,06 €	1,16 €	1,26 €	1,46 €	1,51 €
Forfait semaine	<i>Déduction de 10% du montant total net dû pour 5 jours d'accueil consécutifs</i>															



**RAPPEL : 5 manquements au règlement intérieur occasionnera une pénalité de 5€ par famille + la facturation du temps réel d'accueil.**

**MANQUEMENTS AU RÈGLEMENT INTERIEUR**

(Une fois la pénalité appliquée, le compteur « manquements » revient à zéro.)

- |   |  |
|---|--|
| - retards (au-delà du 1/4 d'heure de tolérance) | - présences de l'enfant non prévues                    |
| - absences non justifiées                       | - non respect des délais d'inscription et d'annulation |